

4 minutes suffisent pour qu'une simple flamme se transforme en incendie incontrôlable. Combustible, comburant et énergie d'activation doivent être réunis pour qu'un incendie survienne. La nature d'un des 3 éléments permet de classer les feux : feux secs – feux gras – gaz – métaux. De leur connaissance, dépend une intervention rapide et efficace.

Sources fréquentes d'incendie : installation électrique défectueuse, surchargée.

« Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné ».

Locaux

Les locaux doivent être conçus pour répondre aux règles d'évacuation, de secours et de limitation de la propagation de l'incendie. Des dispositions particulières portent sur :

Les dégagements

- nombre (1, 2 ou plus) en fonction du nombre maximum de personnes présentes sur les lieux de travail ;
- largeur minimale : 0,90 m et « aucune saillie ou dépôt ne doit réduire la largeur réglementaire des dégagements » ;
- ascenseurs et monte-charges non considérés comme des voies d'évacuation ;
- portes ouvertes vers l'extérieur, cas des portes verrouillées : manoeuvrables de l'intérieur et sans clef, **libres de tout encombrement**.

Le désenfumage

Des dispositifs de désenfumage, naturels ou mécaniques, facilement manoeuvrables dans les locaux (surface totale supérieure à 300 m²) et dans tous les escaliers.

Les locaux de stockage et de manipulation des matières dangereuses

« Les locaux où sont manipulés ou stockés les matières inflammables ne doivent contenir aucune source d'émission tels que foyer, flamme, ou appareils pouvant donner lieu à production extérieure d'étincelles ».

Après avoir recensé les produits à risques, il faut limiter le stockage de produits inflammables, instables, hautement toxiques et de bouteilles de gaz toxiques. Ils doivent bénéficier d'une ventilation permanente appropriée.

Mesures spécifiques pour les immeubles de grande hauteur, IGH et les établissements recevant du public, ERP.

Equipements

Signalisation

- les consignes de sécurité en cas d'incendie ;
- les plans d'évacuation : le cheminement à suivre pour l'évacuation du personnel ;
- les sorties, les extincteurs balisés.



Alarme

« Les établissements où peuvent se trouver réunis habituellement plus de 50 personnes ainsi que ceux, quelque soit leur importance, où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables doivent être équipés d'un système d'alarme sonore ». Le système doit être spécifique, audible de partout avec une autonomie minimale de 5 minutes.

Extincteurs

Le nombre et le type d'extincteur dépendent de la surface et des activités déployées ainsi que de l'origine du feu. Ils disposent tous d'une étiquette précisant le type de feu et les instructions d'emploi.

Classe	Type de feux	Extincteurs, moyen d'extinction
A	Feux secs (matériaux solides) Bois, charbon, caoutchouc, végétaux, papier, carton, textiles...	– eau – eau pulvérisée avec additif – poudre polyvalente – mousses
B	Feux gras (liquides ou solides liquéfiables) Hydrocarbures, alcools, essence, fioul, goudron, graisse, peintures, vernis...	– eau pulvérisée avec additif – poudre polyvalente C/ABC – CO2 (dioxyde de carbone) – mousses
C	Feux de « gaz » Butane, propane, méthane, acétylène...	– poudre polyvalente BC/ABC – CO2
D	Feux de métaux Aluminium, magnésium, sodium, potassium, lithium, calcium...	– extincteurs spéciaux – sable sec, graphite, huiles lourdes

Ils doivent faire l'objet de contrôles annuels et d'une maintenance préventive et corrective.

Consignes

Le **registre incendie** regroupe les consignes générales et particulières, les exercices d'évacuation, les vérifications techniques des installations, les résultats des contrôles réglementaires et les éventuels dysfonctionnements. Prendre connaissance des consignes générales incendie, des plans d'intervention et d'évacuation (balisage du matériel, du cheminement et sorties – issues de secours).

Règles élémentaires de sécurité incendie dans un laboratoire :

- éviter tout encombrement inutile dans le laboratoire ;
- laisser libre les circulations ;
- ne pas modifier les installations électriques ni surcharger les prises ;
- ne pas entreposer des sources d'aérosols au soleil ;
- éviter au maximum l'emploi de flamme ;
- stocker les produits volatils dans des armoires spécifiques ;
- respecter les règles de manipulation de produits inflammables et/ou incompatibles ;
- veiller à ne pas placer une lampe halogène à forte intensité près d'objets inflammables.

Formation

« Le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme général, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manoeuvres nécessaires ». Ces exercices doivent avoir lieu tous les 6 mois et sont consignés sur le registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Exercice d'évacuation

Les exercices d'évacuation sont obligatoires et de la responsabilité du chef d'établissement. Ils peuvent présenter quelques difficultés pour les laboratoires implantés dans des établissements hospitaliers.

Connaissance des modalités d'évacuation :

- évacuation coordonnée par le responsable, et encadrée par les guides-fils et les serres-fils jusqu'au point de ralliement en suivant les panneaux d'acheminement ;
- ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charges.

Formation à l'utilisation des extincteurs

Connaissance des différents types d'extincteurs et leurs modalités d'application. Utilisation et manipulation d'extincteurs.